

Procès-verbal du Conseil d'Ecole élémentaire Jacques Prévert du vendredi 17 mars 2017

Etaient présents : Mr D., directeur, président du Conseil d'Ecole,

Les enseignants : Mmes B., C., C., L., L., M., M., S.,
Mrs B., L., R.,

Les parents : Mmes G., H., N., K., G., L., Mrs V., D.

La municipalité : Mr T., Maire de Saint Gilles, Mme F., 1^{ère} adjointe municipale.

Excusés : Mr B., IEN, Mme M., DDEN, Parents : Mme D. et Mr L.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'Ecole précédent**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité

- **Prévision des effectifs pour l'année scolaire 2 017 – 2 018**

Les effectifs prévus à la prochaine rentrée sont : 51 CP, 57 CE1, 51 CE2, 53 CM1, 45 CM2 soit 257 élèves.

L'école restera à 10 classes. Pas d'ouverture ni fermeture de classes. 60 élèves de CM2 à partir en 6^{ème} en septembre 2017 et 49 élèves de CP qui arrivent en septembre 2017. Cela fait une moyenne de 26 par classe.

- **Crédits alloués à l'école par la mairie pour l'année 2017**

• Fonctionnement :

- 8107,68 € pour les fournitures scolaires, soit 30.48€ par enfant,
- 1060,80 € pour les transports collectifs, soit 106€ par classe,
- 949,62 € pour les livres et fichiers, soit 3.57€ par enfant,
- 5560,75 € restant pour la subvention exceptionnelle en manuels scolaires (nouveaux programmes),
- 742,14 € pour les animations et sorties pédagogiques, soit 2.79€ par enfant.

• Travaux :

- panneau accès interdit à la cour (il a été posé sur le portail côté clos Margot),
- peinture d'une classe,
- remplacement des cabanes et réhabilitation du sol de l'espace jeux en concertation avec les enseignants. Les travaux seront effectués durant l'été 2017 (budget de 8000€ alloué),
- pose d'un film occultant opaque S16 et S15,
- pose de rayonnages dans 2 classes (CP et CP/CE1).

• Matériel :

- Informatique :

- licence de filtrage informatique
- 2 PC portables pour le meuble informatique, ce qui portera à 10 le nombre de postes
- renouvellement des postes "maîtres" dans les classes
- câblage électrique et réseau pour toutes les classes
- remplacement 3 tableaux noirs par tableaux blancs compatibles VPI

- mobilier :

- tables et chaises (une douzaine en complément)

• Autre :

Une subvention de 35,85 € par élève a été allouée pour le séjour en classe de découverte des CM1 et CM2 du 27 au 31 mars 2017.

En concertation avec la gendarmerie, un dispositif anti-intrusion dans chaque classe élémentaire et maternelle (voyant lumineux et bouton d'alerte) sera installé. Il doit répondre au problème de la corne de brume qui n'a pas fonctionné lors des exercices anti-intrusion en élémentaire et en maternelle.

Un exercice de confinement (dans la BCD et salle d'Arts Plastiques) est prévu début avril 2017. Un exercice de fuite sera effectué au troisième trimestre.

- **Suivi des projets pédagogiques de l'année**

CM1-CM2 : classe de découverte du 27 au 31 mars, 12 accompagnateurs et peut-être une AVS; quelques enfants ne partent pas (pour des questions culturelles ou personnelles).

C'est la première année où il y a eu des familles en difficulté financière mais qui ont pu bénéficier d'aide (Association de Saint Gilles, cagnote Ecole). Coût total du voyage est de 333€ par enfant, Mairie 35.35€, APE 30€, budget des classes de CM1/CM2, opération des photos individuelles qui sont des apports financiers.

Réflexion sur la mise en place d'autres opérations à réaliser par les enfants des classes qui partiraient à l'avenir (vente de pains au chocolat, brioche...)

CM2: Intervention d'une nutritionniste, travail en atelier de goût, élaboration avec les enfants d'un repas de la cantine (proposé le vendredi 10.03.17 à la cantine), réflexion sur le gaspillage alimentaire.

CE2: Sortie TNB, spectacle de très bonne qualité; Sortie entre CE2 en cours de réflexion; projet hockey avec un intervenant (ligue de Bretagne de hockey)

CE1: 100jours (établissement de collections avec l'aide des parents, 3 ateliers avec 6 adultes dont Françoise et Joseline, goûter en classe), projet handball avec un intervenant (ligue de Saint Gilles) qui commence en période 5, projet hockey avec un intervenant (ligue de Bretagne de hockey) qui se termine

CP : 100 jours, Sénégalaise (course à but caritatif effectuée par une maman d'élève, beaucoup de matériels a pu être distribués, retour le 30.03 avec une vidéo et diaporama de son voyage), intervention de deux personnes de la ludothèque de Mordelles en mai/juin pour des séances jeux

Deux spectacles au Sabot d'Or pour toutes les classes: l'orchestre de Bretagne avec Catrin Finch à la Harpe et Fugue pour un mime et un cube qui offrent une ouverture culturelle aux enfants. On espère que cela sera renouvelé.

Projet musique/ Semaine des arts : en attente pour le moment, les idées sont présentes mais non finalisées. Beaucoup de projets sont en cours de réflexion et de questionnement.

Interdiction des goûters à l'école

Ce sujet a été abordé lors du dernier conseil d'école, mais un évènement a précipité la décision.

Une élève a partagé son goûter avec une de ses camarades. Cette élève est allergique aux fruits à coque et l'aliment en contenait des traces, elle s'en est rendu compte et a paniqué. Nous avons alerté les parents qui ont fait le nécessaire avec l'enseignant. Il n'y a pas eu de réaction allergique et tout s'est bien passé.

Suite à cet évènement, nous avons pris la décision de supprimer les goûters à la rentrée de janvier 2017.

L'information suivante a été distribuée aux familles.

A propos des goûters du matin à l'école

La consommation d'un goûter par les élèves lors de la récréation du matin pose un certain nombre de problèmes.

1) Voici l'avis de l'AFSSA → Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

L'AFSSA parle du caractère injustifié et inadapté de la collation du matin.

- La collation matinale peut favoriser une déstructuration du rythme alimentaire et une apparition de troubles du comportement alimentaire, notamment le grignotage.

- Elle entraîne une augmentation significative de l'apport calorique journalier, mais aussi pénalise la consommation du déjeuner et notamment, des aliments recommandés (Légumes, féculents, fruits).

- Il n'y a pas d'hypoglycémie en fin de matinée même s'il est tout à fait normal d'avoir faim avant le repas de midi et d'éprouver un peu de fatigue après une matinée d'école. La glycémie ne baisse pas anormalement.

2) Nous observons sur la cour que les enfants peuvent exprimer de l'envie, de la jalousie les uns envers les autres, entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas de goûter. Certains conflits peuvent apparaître à ce sujet.

3) Enfin, il existe un problème de sécurité sanitaire. De plus en plus d'enfants ont des intolérances parfois sévères à certains aliments. Un échange de goûter peut avoir des conséquences très graves si un enfant est allergique. Certains ont parfois des réactions au simple contact des mains sur un aliment qui leur est interdit.

C'est pour toutes ces raisons, et après conseils de monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale et du médecin scolaire que nous avons pris la décision d'interdire les goûters à partir de la rentrée de janvier 2017. Nous rejoindrons ainsi les habitudes déjà prises en maternelle.

Merci de mettre à profit les quelques jours qui restent d'ici les vacances de Noël pour prendre dès à présent de bonnes habitudes.

L'équipe enseignante

Je me suis entretenu avec les responsables du périscolaire pour anticiper sur le risque de fringale le midi. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'incidence sur la pause méridienne.

Les élèves ont respecté cette interdiction. Concernant les familles, un seul retour négatif et plusieurs commentaires positifs nous sont parvenus.

Salle de sport

L'équipe enseignante remercie Monsieur B. qui a mis à disposition de l'école un espace de rangement dans la salle de sport adapté à nos besoins.

Badge d'accès aux salles: 3 badges ont été confiés à l'école. Ce n'est pas toujours facile à gérer car parfois 6 enseignants ont EPS dans la même matinée. Des badges supplémentaires seraient les bienvenus. Mr Le Maire a bien pris en compte notre demande.

Intervention d'un animateur sportif de l'USSG

Hugo J., intervient avec toutes les classes pour un cycle hand-ball.

Périscolaire : possibilité d'avoir un temps d'étude

Les parents souhaitent savoir s'il est possible d'avoir un réel temps d'étude calme et encadré quitte à ce que cela soit payant.

Mr Le Maire répond que cette demande n'avait pas été formulée. Les encadrants n'ont pas les qualifications à encadrer des études surveillées. Dans d'autres communes, ce sont des enseignants volontaires qui peuvent durant un certain temps encadrer les études surveillées moyennant une rétribution fixée par l'éducation nationale.

Les parents demandent une salle calme mise à disposition des élèves pour réaliser leurs devoirs sous surveillance.

Les animateurs peuvent surveiller un temps d'étude sans obligation de résultat. La municipalité a déjà essayé ces temps libres. Seuls trois enfants étaient inscrits.

Cette question sera à nouveau abordée lors de la prochaine réunion sur le PEDT.

La secrétaire de séance,
Madame M.

Le président du Conseil d'école,
Monsieur D.